

CP 323 – Cahier de revendications 2017-2018

1. Pouvoir d'achat

- Augmentation des **salaires minimums et des salaires réels**
- Adaptation de l'intervention au niveau des **frais de déplacement**
 - o Intervention pour les déplacements pendant le service, aussi pour les travailleurs payés à la commission
 - o Accords à conclure sur les frais des déplacements liés au travail
 - o Indemnité vélo 0,23 euro

2. Élargissement du volet de solidarité **pension complémentaire**

3. **Concierges** : Droit au séjour dans l'habitation du concierge après licenciement

4. Travail faisable

- Maximaliser les possibilités concernant le **crédit-temps et l'emploi de fin de carrière**
- Instauration des **Jours-RTT/congé d'ancienneté**

5. Maximaliser les possibilités en matière de **RCC + fin de carrière**

6. **Formation**: concrétiser le droit individuel à la formation + procédure loi travail faisable et maniable (droit à 10 jours, 2 jours supplémentaires par accord)

7. Programmation du paiement de la **prime de fin d'année pour employés via le Fonds social**

8. Augmentation **prime syndicale** + 10 euros lorsque le plafond fiscal augmente

9. Exécuter les **accords précédents**:

- Instauration classification de fonctions sectorielle
- Cadre sectoriel plans bonus
- Suppression présence obligatoire
- Mise en place service de médiation
- Entreprendre des actions contre les faux-travailleurs
- Simplifier la CCT concernant la délégation syndicale
- Conclure une CCT concernant les vêtements de travail
- Solutions travail faisable